

**CODE DE TRANSPARENCE BRED SELECTION ISR
PROMEPAR AM**

Périmètre	Rédacteur	Diffusion	Date de mise à jour	Commentaire
PAM	RCCI Responsable ISR	L'ensemble des collaborateurs	03/2020	Création du code de transparence
PAM	RCCI Responsable ISR	L'ensemble des collaborateurs	07/2020	Evolutions filtre ESG
PAM	RCCI Responsable ISR	L'ensemble des collaborateurs	09/2020	Mise à jour en rapport avec la procédure
PAM	RCCI Responsable ISR	L'ensemble des collaborateurs	11/2021	Mise à jour : evolution de la démarche responsable de Promepar AM - collaborations externes – engagement environnemental - mesure d'impact - partage
PAM	RCCI Responsable ISR	L'ensemble des collaborateurs	03/2022	Mise à jour : précisions sur les exclusions et sur les contrôles interne - lien vers les reporting mensuels
PAM	RCCI Responsable ISR	L'ensemble des collaborateurs	07/2022	Mise à jour : évolution du suivi extra financier

PRÉSENTATION DU CODE DE TRANSPARENCE (p.4)

CONFORMITE AVEC LE CODE DE TRANSPARENCE (p.4)

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence (p.5)

2. Données générales sur la société de gestion (p.5)

- 2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code
- 2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?
- 2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?
- 2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG, dont ceux liés au changement climatique, par la société de gestion ?
- 2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?
- 2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?
- 2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?
- 2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?
- 2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion par rapport aux encours totaux sous gestion ?
- 2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public, gérés par la société de gestion ?

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence (p.11)

- 3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?
- 3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?
- 3.3. Quels-sont les critères ESG pris en compte par le(s) fonds ?
- 3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?
- 3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?
- 3.6. A quelle fréquence l'évaluation ESG des émetteurs est-elle révisée ? Comment sont gérées les controverses ?

4. Processus de gestion (p.15)

- 4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?
- 4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?
- 4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?
- 4.4. Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé au cours des douze derniers mois ?
- 4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?
- 4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?
- 4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?
- 4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

5. Contrôles ESG (p.19)

- 5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

6. Mesures d'impact et reporting ESG (p.20)

- 6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?
- 6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?
- 6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?
- 6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

DÉFINITION DES TERMES RELATIFS À L'ISR (p.22)

Présentation du Code de Transparence ISR

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé respectivement par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF lors de leurs Conseils d'administration en 2018.

Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public, gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent.

Dans un contexte réglementaire très favorable à l'ESG et à la lutte contre le changement climatique, les réponses à ce code permettront aux fonds ISR de répondre notamment aux dispositions de l'article 173 de la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n°2015-992 (LTECV).

Deux éléments-clés motivent la promotion de ce Code :

- **améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR** vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toutes autres parties prenantes
- **contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive** favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels de la gestion d'actifs pour compte de tiers en France. <http://www.afg.asso.fr/>

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR. <http://www.frenchsif.org/>

Eurosif, le Forum Européen de l'Investissement Durable et Responsable, est une association européenne à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de développer l'investissement durable et responsable. <http://www.eurosif.org>

Conformité avec le Code de Transparence

Ce Code de Transparence ISR AFG-FIR/EUROSIF a pour vocation de fournir à l'ensemble des parties prenantes plus particulièrement aux investisseurs et aux épargnants, une meilleure compréhension de la prise en compte des politiques et des pratiques d'intégration des enjeux ESG à la politique d'investissement du fonds Bred Sélection ISR de Promepar AM.

La société de gestion Promepar AM s'engage à être transparente.

Notre réponse complète au Code concernant la gestion du fonds Bred Sélection ISR est accessible dans le Rapport annuel sur notre site internet.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de Promepar AM.

1. LISTE DES FONDS CONCERNES

BRED SELECTION ISR

Stratégies dominantes

Exclusions sectorielles, Best-in-universe, Best effort, partage.

Classe d'actif principal

Le FCP Bred Sélection ISR investit à la fois sur des fonds actions et des titres des pays de l'Union Européenne.

Exclusions appliquées au fonds

Charbon thermique (10% du chiffre d'affaires), les secteurs du tabac, de la pornographie, des jeux d'argent (si chiffre d'affaires supérieur à 5%) ainsi que les armes controversées (BASM et MAP).

Encours au 31/12/2021

L'actif net de Bred Sélection ISR au 31/12/2021 était de 52 259 452 euros.

Lien vers les documents relatifs au fonds

- DICI
- Prospectus
- Fiche commerciale
- Rapport de gestion mensuel
- Rapport extra-financier annuel
- Rapport annuel certifié par les Commissaires aux Comptes

2. DONNES GENERALES SUR LA SOCIETE

2.1. Promepar AM

Promepar AM est une société de gestion d'actifs filiale de la BRED Banque Populaire depuis 1992 ; elle a été agréée par l'Autorité des Marchés Financier (AMF) sous le numéro GP 92-17

Promepar AM est une Société Anonyme, au capital de 2 000 000€

Les bureaux de la société sont localisés Tour Franklin – La Défense 8 – 92042 Paris La Défense, le siège social est situé au 18 quai de la Rapée – 75012 Paris.

Téléphone : 01 40 90 28 60

Mail : promepar.assetmanagement@bred.fr

La société de gestion est au service de plus de 4 000 clients privés, institutionnels, entreprises et associations auxquels elle apporte des solutions d'investissement adaptées à travers des fonds ouverts, des fonds dédiés ou des mandats (compte-titres, PEA, contrats d'assurance-vie).

Promepar AM s'est construit autour d'une équipe de gérants expérimentés, engagés et complémentaires. Son identité repose sur des engagements forts de transparence, d'écoute et de disponibilité vis-à-vis de ses clients, avec l'objectif d'accroître durablement les capitaux qui lui sont confiés.

La société de gestion couvre une large gamme de classes d'actifs, de stratégies de gestion, de secteurs, de zones géographiques, au travers de sa gestion de conviction en titres, notamment sur les obligations et sur les actions européennes, et de sa sélection de talents de gestion externe pour construire ses allocations d'actifs.

Promepar AM est signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable). Elle souhaite accompagner le déploiement de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises en sélectionnant directement des émetteurs performants financièrement mais aussi dans leurs pratiques sociales, environnementales et de gouvernance (ESG). Elle a été l'une des premières sociétés de gestion à développer une offre ISR en gestion sous mandat en architecture ouverte.

Promepar AM a construit son organisation autour de pôles d'excellence :

- La gestion obligataire de conviction, à l'œuvre depuis plus de 10 ans, flexible et opportuniste sur le crédit et la duration.
- La gestion diversifiée, qui fait preuve de conviction et de flexibilité dans son allocation en s'appuyant entre autres sur la richesse de l'architecture ouverte (multigestion).
- La gestion en actions, notamment sur les petites et moyennes capitalisations et les valeurs de rendement.

Nos savoir-faire

A/ La sélection de titres en direct

L'analyse macro-économique, micro-économique, extra-financière (ESG) et boursière oriente nos choix d'allocation en matière de secteurs, de thématiques et de niveaux de liquidités. Cette analyse est validée par des contacts fréquents avec les dirigeants des entreprises.

Nous ne souhaitons pas nous définir par un biais de gestion spécifique. Toutefois, nous privilégions les sociétés dotées de valorisations raisonnables au regard de leurs perspectives de rentabilité.

Convaincus que la qualité d'une entreprise ne se résume pas à ses seuls résultats financiers, nous intégrons d'une part les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) qui nous permettent d'identifier des risques et des opportunités non lisibles dans les états financiers ; d'autre part l'analyse des controverses, leur nature, leur gravité, leur fréquence ainsi que la gestion par le management. Cela nous permet d'analyser le niveau potentiel de destruction de valeur, mais aussi la capacité de l'entreprise à réagir et à mettre en place des mesures susceptibles d'améliorer certaines pratiques.

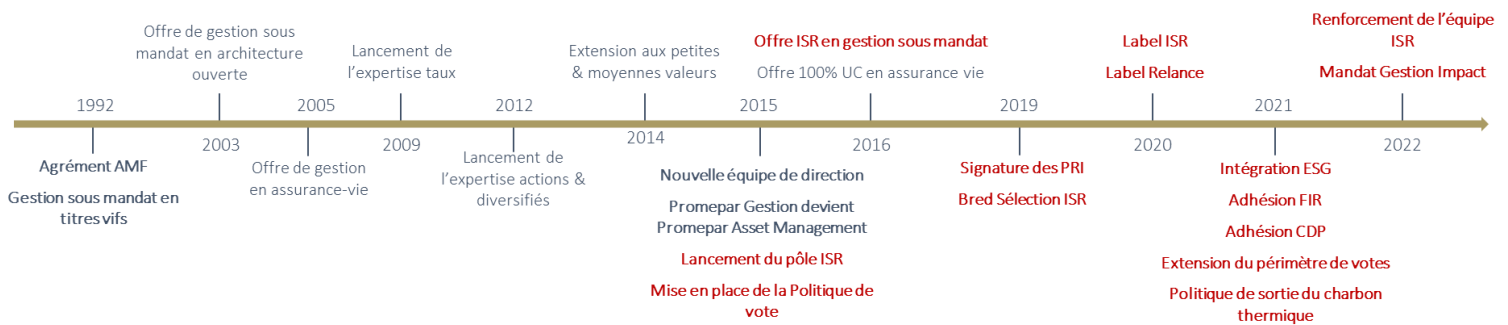
B/ L'allocation d'actifs en multigestion

Nous disposons d'une longue expertise en matière de sélection de fonds externes et de construction de portefeuilles. La multigestion ne se résume pas, selon nous, à une simple juxtaposition de fonds : elle nécessite non seulement de repérer les meilleurs talents dans l'univers de la gestion d'actifs mais aussi de les intégrer au sein de nos portefeuilles au moment opportun et dans les bonnes proportions.

Dans un monde financier constamment en mouvement, créateur de chocs et d'opportunités, la flexibilité est une composante essentielle de la gestion. Au sein de chaque classe d'actifs, nous avons la liberté nécessaire afin de réaliser des arbitrages de manière réactive et/ou proactive en fonction des opportunités mais aussi des risques que nous appréhendons.

Promepar AM a également, à travers 4 profils de mandats en multigestion, étendu en 2016 son expertise à la sélection de fonds qui mettent la stratégie ISR au cœur des processus de sélection.

2.2. Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Promepar AM



PROMEPAR AM, un acteur engagé

Promepar AM souhaite accompagner le déploiement de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises en sélectionnant directement des émetteurs performants financièrement mais aussi dans leurs pratiques sociales, environnementales et de gouvernance (ESG).

Nous considérons qu'en analysant les émetteurs à la fois sur leurs fondamentaux financiers mais aussi sur leurs pratiques et leurs engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous identifions mieux les opportunités et les risques d'investissement et pouvons ainsi concilier impacts ESG, résilience et performance financière.

Fort de cette conviction, Promepar AM s'engage depuis plusieurs années à être un acteur responsable et s'inscrit dans l'engagement général du groupe Bred en faveur d'une finance plus durable.

Signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis août 2019, Promepar AM s'engage dans l'intégration ESG de ses solutions.

Également signataire du CDP* depuis 2021, Promepar AM participe aux campagnes de transparence de données et aux campagnes d'engagements et de dialogue auprès de plus de 10 000 entreprises (présents dans les principaux indices boursiers), sur leurs pratiques environnementales (climat – gestion de l'eau et des forêts).

*CDP = Carbon Disclosure Project = ONG gérant une plateforme de données environnementales des entreprises, des villes (150), les États et régions (50). Initialement concentrées sur le CO2, les données ont été étendues aux GES et au climat ainsi qu'à la gestion de l'eau et la déforestation.

2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable de Promepar AM

Promepar a formalisé sa démarche d'investisseur responsable à travers :

- Sa [politique ESG](#)
- Sa [politique de vote](#)
- Sa [politique d'engagement actionnarial](#)

La première étape de la formalisation s'est matérialisée il y a 4 ans avec une revue complète de la politique de vote de Promepar AM. Depuis 2022, le périmètre de vote Promepar AM a été élargi à l'ensemble de la zone européenne couverte par Proxinvest et la politique de vote appliquée suit celle de Proxinvest.

2.4. Gestion des risques/opportunités ESG, dont ceux liés au changement climatique

Promepar AM gère les risques/opportunités ESG à travers plusieurs canaux :

Pour l'ensemble de sa gestion,

- Analyse des controverses ESG
- Analyse de l'implication des entreprises dans des secteurs controversés
- Notation ESG, selon un processus interne de nos fonds, de nos mandats actions et de l'ensemble des OPC externes (hors ETF, fonds de performances absolues et autres fonds tels que ceux investissant sur les matières premières) dans lesquels nous investissons.

Et plus spécifiquement pour Bred Sélection ISR

- Sélection de fonds d'émetteurs soucieux de limiter leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Mesure de l'empreinte carbone et objectif d'être meilleur que l'indice de référence
- Attention portée à la participation aux objectifs du développement durable en particulier aux secteurs industriels développant des innovations et des solutions pour la transition écologique et énergétique et donc impliqué dans l'ODD 13 : participer à la lutte contre les changements climatiques.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

L'équipe ISR de Promepar AM est composée de :

- **Marc FAVARD** : Directeur Général et Directeur des gestions
Diplômé de l'Institut de Statistiques de Paris (promotion 1988), Actuaire de Paris (I.A.F. promotion 1989) et membre de la Société Française des Analystes Financiers (promotion 1993), Marc possède plus de 25 ans d'expérience dans les gestions diversifiées et la gestion en actions internationales. Il figure parmi les décideurs de référence dans le milieu de la gestion d'actifs en France. Avant de rejoindre Promepar Asset Management en juin 2015, il a été président du directoire de Meeschaert Asset Management et à partir de 2012 directeur général d'Amilton Asset Management.
- **David CHOUCHANA** : Gérant en multigestion / Responsable de la multigestion
Diplômé d'un DESS Banque Finance puis de la SFAF en 2004, David a intégré Promepar Asset Management en janvier 2008 pour prendre en charge la gestion sous mandat d'une partie de la clientèle privée de la BRED ainsi que pour contribuer au démarrage de l'activité OPCVM, notamment les OPCVM Diversifiés dédiés à des clients institutionnels du Groupe. Depuis 1998, il a exercé différentes fonctions en banque et asset management, où il a notamment occupé les postes de contrôleur des risques et gérant sous mandat
- **Murielle HERMELLIN** : Responsable de l'ISR / Gérante investissant en multigestion / Responsable des Votes aux Assemblée Générales / Communication ISR
Diplômée d'un Doctorat en Sciences (1998) de l'Université Paris VII, Murielle a commencé sa carrière professionnelle par 5 ans de recherche à l'INSERM (1992-1998) puis a été journaliste scientifique indépendante (2000 à 2007), avant de devenir Secrétaire Générale de l'Association Ethique et Investissement de 2008 à 2015. Fin 2015 elle a rejoint Promepar Asset Management pour y développer l'Investissement Socialement Responsable.
- **Jean-Philippe NGO** : Gérant investissant en multigestion / Responsable de catégorie en multigestion

Diplômé de l'EM Grenoble, Jean-Philippe rejoint Promepar Asset Management après des expériences dans la promotion et l'allocation de fonds d'investissement auprès d'institutionnels puis de particuliers. Il participe depuis au développement de l'offre ISR à travers l'analyse, le dialogue, la sélection et le suivi de fonds ; ainsi que l'analyse des entreprises, notamment sur leurs aspects ESG.

- Julien DE BEAUVAIS : Gérant en titres-vifs
Diplômé du Bachelor d'HEC Montréal et du Master Gestion d'Actifs 222 de l'Université Paris-Dauphine, Julien travaille sur l'intégration ESG dans l'ensemble de la gestion action de Promepar AM, et sur l'analyse extra-financière des actions de Bred Sélection ISR.
- Coraline INACIO : Analyste ESG
Diplômée du Master 2 Techniques financières et bancaires de l'Université Paris II Panthéon-Assas, Coraline est arrivée chez Promepar AM en janvier 2022. Elle contribue au développement de l'intégration ESG dans l'ensemble de la gestion de Promepar AM, en travaillant entre autres sur l'analyse des performances ESG des entreprises.

Outre cette équipe ISR spécifique, l'ensemble des gérants de Promepar AM est informé et consulté lors de la mise à jour annuelle de la politique de vote et pour son application à travers l'exercice des droits de vote en gestion collective. Ils sont également régulièrement sollicités en cas de contexte particulier ou de situation exceptionnelle d'un émetteur pour valider ou non la possibilité de déroger à la politique de vote initiale.

De même, dans son processus d'intégration ESG à l'ensemble de la gestion, l'équipe ISR travaille en relation étroite avec le stratégeste de la société qui intègre les données ESG dans les fiches valeurs des entreprises que Promepar AM détient à travers ses solutions de gestion. Cette collaboration s'étend à l'ensemble des gérants, quand la donnée est disponible.

2.6. Nombre d'analystes ISR et de gérants ISR

Au sein de Promepar AM, nous avons :

- 1.5 ETP en analyse ISR
- 1,5 ETP en gestion ISR

2.7. Initiatives dans lesquelles Promepar AM est partie prenante

Initiatives Générales

- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) : depuis Aout 2019, Promepar AM est signataire des PRI. Créés en 2007 par un groupe d'investisseurs institutionnels mondiaux à l'initiative de Monsieur Kofi Annan, Secrétaire général des nations Unies, les PRI sont partenaires du pacte mondial des Nations-Unies ainsi que de l'Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP-FI). Les 6 principes des PRI visent à inciter les investisseurs à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à leurs décisions d'investissement.
- Ethique et Investissement : depuis 2016, Promepar AM est membre de l'Association Ethique et Investissement, dont l'objet est de promouvoir l'éthique dans les placements financiers par la prise

en compte de critères ESG. Créée en 1983 par des économistes de congrégations religieuses cette association est à l'origine du premier fonds Ethique en France ; elle s'adresse à toute personne – particulier ou organisation- soucieuses d'exercer sa responsabilité d'investisseur et d'actionnaires.

- Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) : depuis 2020, Promepar AM est adhérent au FIR. Créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires, de citoyens et d'investisseurs le FIR a pour but de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en France.

Initiatives de gouvernance

- Phitrust : Promepar AM est investi dans le fonds Phitrust Active Investors France et n'hésite pas à soutenir et rejoindre les coalitions d'actionnaires proposées par la société de gestion Phitrust, spécialiste depuis 2003, de l'engagement actionnarial, à travers le dialogue avec le top management des entreprises, leurs initiatives privées ou publiques jusqu'au dépôt de résolutions externes aux assemblées générales.
- Proxinvest : Promepar AM est client de Proxinvest, société de conseil et d'analyse des résolutions soumises au vote des assemblées générales. Cette société s'exprime souvent publiquement sur les questions de rémunérations des dirigeants, d'indépendance des conseils d'administration, de l'équilibre des pouvoirs, mais soutient aussi la promotion de résolutions sur la stratégie climat (say on climate), etc....

Initiative Sociale

- A travers le versement d'une partie de ses frais de gestion de son fonds Bred Sélection ISR, et le versement d'une quote-part de son fonds Karama Ethique, Promepar AM soutient plusieurs fondations à but social pour l'égalité des chances et la transmission du savoir : la fondation EPIC, La fondation HEC (projet Stand Up), les associations Sodel, Pour un Sourire d'enfants et La Salle à manger de la Défense. Promepar AM participe ainsi à deux autres Objectifs du Développement Durable : veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie – Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Initiative Environnementale

- CDP : Promepar AM est signataire du CDP, ONG gérant une base de données environnementales concernant des entreprises (3 000), des villes (150), des États et des régions (50). Initialement concentrée sur les émissions de CO₂, la base de données, constituée à partir de réponses à un questionnaire envoyé annuellement à plus de 10 000 entreprises, a été étendue aux GES, à la gestion de l'eau et la déforestation. Par ailleurs, tous les ans le CDP organise une campagne d'engagement collaboratif avec ses signataires auprès des 2 000 entreprises les plus émettrices de GES, leur demandant de mettre en place un objectif de réduction d'émissions alignés sur un scénario 1.5 degré validé par la SBTi.

2.8. Encours total des actifs ISR

Au 1^{er} janvier 2022, l'offre ISR de Promepar AM, représente 52 681 273 euros d'encours. Ce montant se répartit pour 36.25% en Gestion Sous Mandat ISR et pour 62.55% en Gestion collective à travers le fonds Bred Sélection ISR.

2.9. Pourcentage des actifs ISR rapporté aux encours totaux sous gestion

Les encours ISR de Promepar AM représentent environ 2% des encours totaux sous gestion.

Au 1^{er} janvier, l'intégration ESG chez Promepar AM couvre plus de 55% de ses actifs sous gestion.

2.10. Fonds ISR Promepar AM ouverts au public

L'offre ISR de Promepar AM se compose d'

- une offre en gestion sous mandat composée
 - de 4 profils ISR plus ou moins risqués
 - d'un mandat ISR à impact
- une offre en gestion collective (OPCVM) à travers le fonds Bred Sélection ISR.

3. DONNEES GENERALES SUR LE FONDS BRED SELECTION ISR PRESENTE DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1. Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds

Le fonds Bred Sélection ISR est composé à la fois de titres vifs (actions) et d'OPC ISR.

Chaque titre et chaque OPC est analysé et sélectionné sur des critères extra-financiers et financiers (voir détail de l'analyse et de la sélection en section 4). Concernant les titres vifs, chacun est sélectionné en fonction de sa note ESG (meilleure note ESG ou meilleure amélioration). Cette analyse titre par titre est complétée par un suivi de l'ensemble de la poche titres vifs de plusieurs critères ESG : empreinte carbone, score de transition énergétique, pourcentage de signatures du Pacte mondial des Nations Unies et contribution aux objectifs du développement durable. Nous nous engageons à ce que la note globale ESG, l'empreinte carbone et le pourcentage de signataires du Global compact soit supérieur à son indice de référence.

Enfin, 25% des frais de gestion de ce fonds (après paiement de tous les frais administratifs externes et rétrocessions) sont reversés à une fondation à but social, telle que la Fondation EPIC (projet Sport dans la ville), la Fondation HEC (projet Stand Up), les associations, Sodel au Laos, Pour un sourire d'enfants au Cambodge ou encore La Salle à manger de la Défense. A travers ces collaborations, Promepar AM souhaite participer aux ODD 4 et 5 concernant l'accès à une éducation de qualité et l'égalité des sexes.

Ainsi, à travers ce fonds, Promepar AM

- Participe à un cercle vertueux entre émetteurs Investisseurs socialement responsables
- Participe à plusieurs Objectifs du Développement Durable
- Répond à l'attente des épargnants désireux de concilier performance financière et impacts sociétaux
- Favorise les bonnes pratiques des entreprises
- Encourage une finance « plus verte » en sélectionnant les gérants les plus ambitieux en matière environnementale
- Soutien la transmission du savoir et l'égalité des chances en reversant une partie de ses frais de gestion à des fondations
- Se démarque à travers une offre ISR en multigestion

3.2. Moyens internes et externes utilisés pour les évaluations ESG de Bred sélection ISR

Moyens internes

L'équipe ISR de Promepar AM analyse les rapports RSE des entreprises et rencontre les responsables dédiés et/ou développement durable afin d'évaluer la pertinence et la sincérité des stratégies environnementales, sociale et de gouvernance mises en place. Cette équipe analyse aussi les controverses, leur sévérité, leur fréquence et la réactivité des entreprises pour les régler.

Moyens externes

Pour l'analyse ISR des titres vifs de Bred Sélection ISR, l'équipe dispose des données et notations ESG de l'agence de notation extra financière Moody's ESG Solutions, des analyses de la société de conseil Proxinvest, des analyses des Brokers (Société Générale, CIC, Oddo, Exane...), du fournisseur de données Bloomberg et de diverses sources spécialisées dans la finance durable (PRI, CDP, Novethic, RSEDataNews, Scalens, ...).

3.3. Critères ESG pris en compte

3.3.1. Critères ESG des titres vifs

L'agence de notation Moody's ESG Solutions nous fournit des données sur environ 330 critères répartis en 38 catégories, 17 sous-domaines et 6 domaines :

- Comportement éthique des affaires
- Droits humains
- Engagement sociétal et communautaire
- Environnement
- Ressources humaines
- Gouvernance d'entreprise

L'équipe ISR de Promepar AM analyse les différents *domaines* avec une attention renforcée sur la gouvernance. Si la performance ESG globale d'une entreprise est primordiale, elle ne doit pas être trop déséquilibrée entre les piliers E, S et G.

Comme développé précédemment, les controverses sont également un point d'analyse et de vigilance important.

3.3.2. Critères ESG des OPC externes

Notre analyse ESG des OPC dans lesquels nous investissons, repose sur plusieurs éléments :

- l'analyse du code de transparence, quand il existe, et/ou d'un questionnaire élaboré en interne
- l'analyse des reportings extra financiers
- le dialogue régulier établi avec les gérants ISR et les équipes en charge de l'analyse ESG.

Notre questionnaire prend en compte plusieurs dimensions dont les moyens de l'équipe ISR, la méthodologie d'analyse, de notation, de sélection et de gestion, l'engagement à travers le dialogue, la politique de vote et l'exercice des droits de vote, la composition des reportings.

Nous réévaluons régulièrement la rigueur du processus ISR.

Par ce processus, nous classons les fonds ISR en 4 catégories :

- Fonds ISR de conviction
- Fonds ISR à impact
- Fonds d'engagement actionnarial

- Fonds ISR thématiques.

Promepar AM n'introduit pas de biais sur l'approche ISR des fonds analysés. En effet, les fonds sélectionnés peuvent aussi bien pratiquer le best in class, et/ou les best in universe et/ou le best effort et/ou l'engagement actionnarial et/ou avoir différentes approches d'exclusion sectorielles et normatives.

Promepar AM ne fait pas de distinction entre les origines géographiques des fonds ISR analysés.

L'analyse des fonds est présentée et discutée lors des comités ISR hebdomadaire.

3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte

Promepar AM prend très au sérieux l'Accord de Paris de 2015 visant d'ici 2100, à limiter, le réchauffement climatique à +1.5 degrés Celsius maximum par rapport au niveau préindustriel. Participer à la transition énergétique et écologique implique non seulement de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), mais également d'encourager les entreprises et les secteurs industriels développant des innovations et des solutions pour que cette transition soit pérenne et équitable, capable de répondre aux deux autres enjeux des objectifs du développement durable, que sont garantir la prospérité de tous et éradiquer la pauvreté.

Afin de participer à l'Accord de Paris, Promepar AM a plusieurs approches :

- Pour l'ensemble de sa gestion, Promepar AM projette de mesurer d'ici fin 2023 l'empreinte carbone de chacun de ses portefeuilles en titres vifs et en multigestion.

Dans son offre ISR et pour Bred sélection ISR en particulier, Promepar AM agit sur plusieurs leviers.

Dans la sélection des titres vifs,

- le premier levier est l'exclusion sectorielle : nous excluons les entreprises impliquées dans le charbon thermique (si plus de 10% du Chiffre d'Affaires).
- Le second levier est l'analyse de la note environnementale de Moody's ESG Solutions. Cette note prend en compte entre autres les critères suivants : stratégie environnementale, participation à la diminution de l'impact environnemental de la fabrication et de l'utilisation d'énergie ou encore la gestion des émissions de GES (gaz à effet de serre). Si comme mentionné précédemment le fonds privilégie la Gouvernance, les performances environnementales et sociales ne doivent pas être médiocres.
- Le troisième levier est l'analyse de la participation à l'ODD 13 : nous privilégions les émetteurs impliqués dans cet Objectif du Développement Durable.

Dans la sélection des OPC ISR externes, nous favorisons les fonds excluant à minima le charbon thermique, et/ou ceux mettant en place un dialogue actionnarial sérieux, entre autres sur les sujets environnementaux, et une politique de vote exigeante sur ces sujets. Nous pouvons également être amenés à soutenir des résolutions externes sur les sujets climatiques.

3.5. Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

3.5.1. Méthodologie d'évaluation ESG des entreprises de BSI

Promepar AM applique un premier filtre d'exclusions normatives et sectorielles pour son fonds Bred Sélection ISR : les secteurs du tabac, de la pornographie et des jeux d'argent sont exclus de l'univers d'investissement, (si

CA supérieur à 5%), de même que celui du charbon thermique (si CA supérieur à 10%), ainsi que pour les entreprises sujettes à des controverses graves.

L'analyse ESG s'appuie ensuite sur plusieurs critères : la performance ESG globale, les notes E, S et G séparément, l'analyse de sous domaines ESG spécifiques, ainsi que sur la progression de ces notations sur 3 ans.

Le produit de ces différentes analyses permet à Promepar AM d'identifier les risques et opportunités liés aux entreprises.

3.5.2. Méthodologie d'évaluation ESG de fonds ISR externes de BSI

Notre analyse ESG des OPC dans lesquels nous investissons repose sur plusieurs éléments :

- L'analyse du code de transparence, quand il existe, et/ou d'un questionnaire élaboré en interne
- L'analyse des reportings extra financiers
- L'analyse du bilan du dialogue établi avec les gérants ISR et les équipes en charge de l'analyse ESG (fréquence, thèmes abordés, résultats, ...)
- L'analyse du rapport de l'exercice des droits de vote
- La labélisation ISR

Notre questionnaire prend en compte plusieurs dimensions dont les moyens de l'équipe ISR, la méthodologie d'analyse, de notation, de sélection et de gestion, l'engagement à travers le dialogue, la politique de vote et l'exercice des droits de vote, la composition des reportings.

Nous réévaluons régulièrement la rigueur du processus ISR.

Nos méthodologies d'analyse et d'évaluation ESG des titres vifs et des OPC ISR font l'objet de contrôles de second niveau.

3.6. Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs

Notre fournisseur de données réévalue les émetteurs à une fréquence de 18 mois en moyenne.

L'équipe ISR de Promepar AM revalorise les sociétés de son univers de départ à un rythme mensuel afin de prendre en compte les révisions et nouveaux éléments impactant positivement ou négativement la RSE.

En cas de controverse, nous analysons la gravité, la fréquence et la réactivité de l'entreprise pour la traiter. Un dialogue direct avec l'émetteur peut être mis en place. En fonction des réponses apportées, nous pouvons dégrader la note ESG et conduire à sa sous pondération voire sa sortie du portefeuille Bred Sélection ISR.

Concernant les OPC, le suivi dépend de chaque société de gestion qui publie à des rythmes plus ou moins fréquent (mensuel, trimestriel ou semestriel) des rapports ESG. Un suivi mensuel réalisé sur la partie financière est régulièrement complété d'un suivi ESG (processus – entrées sorties de titres, engagement...).

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Prise en compte de la recherche ESG dans la construction du portefeuille

4.1.1. Processus de sélection des titres vifs

L'analyse ESG des titres vifs sélectionnés pour Bred Sélection ISR se fait en plusieurs étapes.

- **Exclusions sectorielles**

Les secteurs du tabac, de la pornographie et des jeux d'argent sont exclus de l'univers d'investissement (si CA supérieur à 5%) de même que celui du charbon thermique (si CA supérieur à 10%). De même, nous excluons les entreprises participant à la fabrication de bombes à sous munition et mines anti-personnel.

- **Exclusion normative**

Les armes controversées (BASM et MAP) et les controverses graves, répétées et non gérées par le management. Par ailleurs nous regardons en détail les entreprises impliquées dans des secteurs dits « controversées ».

- **Sélection Best in universe**

Nous ne retenons que les 30% des entreprises du Stoxx 600 les mieux notées en ESG quel que soit leur secteur d'activité.

L'analyse s'appuie sur plusieurs critères : la performance ESG globale, les notes E, S et G séparément, ainsi que la prépondérance de certains domaines ESG.

- **Sélection Best Effort**

Nous retenons les valeurs ayant les meilleures progressions de note sur la durée. Pour cela nous excluons les 20% des valeurs présentant les moins bonnes notes ESG et analysons la progression des 80% restantes. Seules les 30% des meilleures progressions seront retenues pour constituer la poche Best Effort.

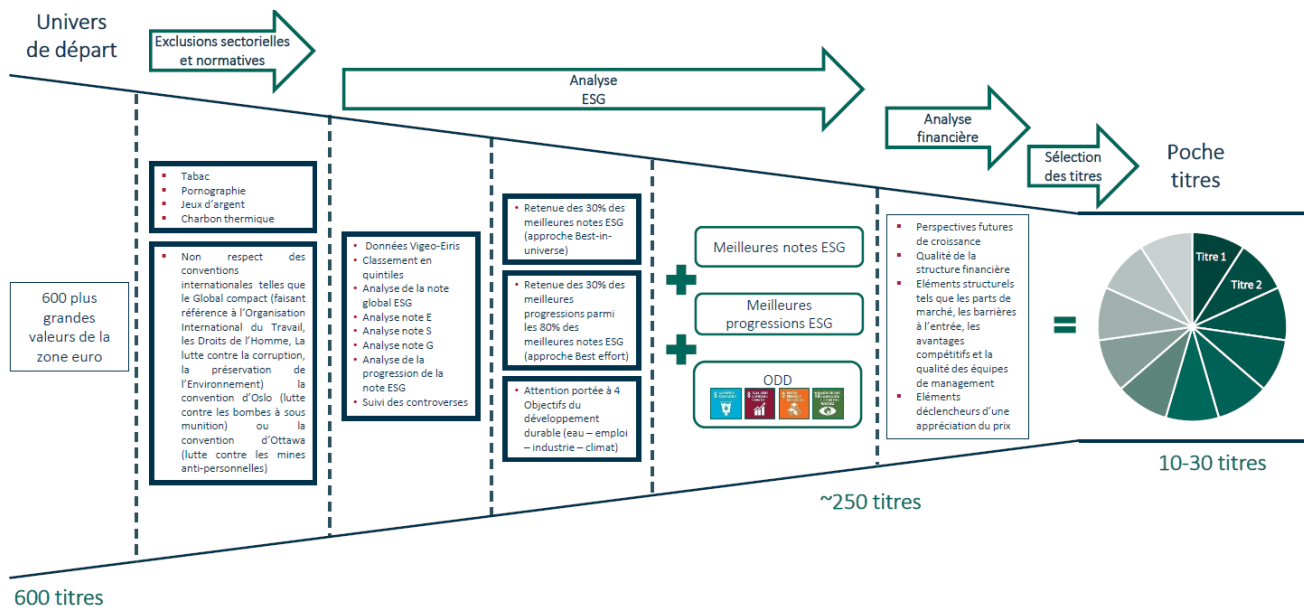
Après les étapes d'exclusions et d'analyse ESG quantitative, le taux d'exclusion est d'environ 60-65% de l'univers de départ (Stoxx 600).

- **Analyse des controverses**

Leur appréciation se fait par une analyse interne des données de nos fournisseurs externes complétées de sources publiques. Les controverses sont analysées sur leur sévérité, leur fréquence ainsi que sur la réactivité et le processus de gestion correctrice mises en place par l'entreprise. Nous portons en particulier notre attention sur les controverses considérées par Moody's ESG Solutions comme critiques (sévérité de niveau 4 sur 4). Après analyse interne, celles considérées comme graves seront sorties de la valeur du portefeuille, dans un délai maximum de deux mois.

Pour les controverses critiques selon Moody's ESG Solutions, une analyse et un argumentaire sont transmis au contrôle des Risques de Promepar AM.

Un fichier spécifique de l'univers investissable est mis à jour chaque mois, détaillant pour chaque titre les notations ESG, E, S et G, le classement best in universe et best effort, l'empreinte carbone, la signature du global compact ainsi que le suivi d'éventuelles controverses.



Les valeurs sélectionnées suivent une discipline de vente. Les raisons sont les suivantes :

- La perte d'éligibilité ESG : classement, controverses graves
- Les raisons financières ou économiques
- Autres opportunités d'investissement.

Lorsqu'une valeur investie se retrouve dans la partie non éligible ESG à la suite des révisions mensuelles, nous avons deux options possibles :

- Si elle se trouve dans le décile inférieur (décile 4), la valeur est conservée car il s'agit le plus souvent d'un déclassement issu de la révision à la hausse de notes ESG d'autres émetteurs.
- Si le déclassement est plus important :
 - ⇒ La valeur se retrouve en décile 5 ou 6 en classement ESG : un dialogue est alors engagé avec la société. La période de dialogue se déroule sur les trois mois suivant la perte d'éligibilité. A l'issue de celui-ci, l'équipe ISR donne sa conclusion. Si celle-ci est jugée satisfaisante, la valeur peut être conservée. Si elle est jugée insatisfaisante, nous nous donnons 3 mois pour la sortir du portefeuille. Les conclusions de l'équipe ISR sont transmises au contrôle des Risques de Promepar AM. Si la société ne répond pas à notre prise de contact sous 2 mois, nous prendrons alors la décision de la sortir sous 3 mois. De même, si à la prochaine analyse de notre fournisseur de données, Moody's ESG Solutions, la note ESG de la valeur n'est pas remontée, nous nous donnons 3 mois pour la sortir.
 - ⇒ La valeur se retrouve en décile 7, 8, 9 ou 10 en classement ESG : nous nous donnons 3 mois pour sortir la valeur du portefeuille.

4.1.2. Processus de sélection pour les fonds externes

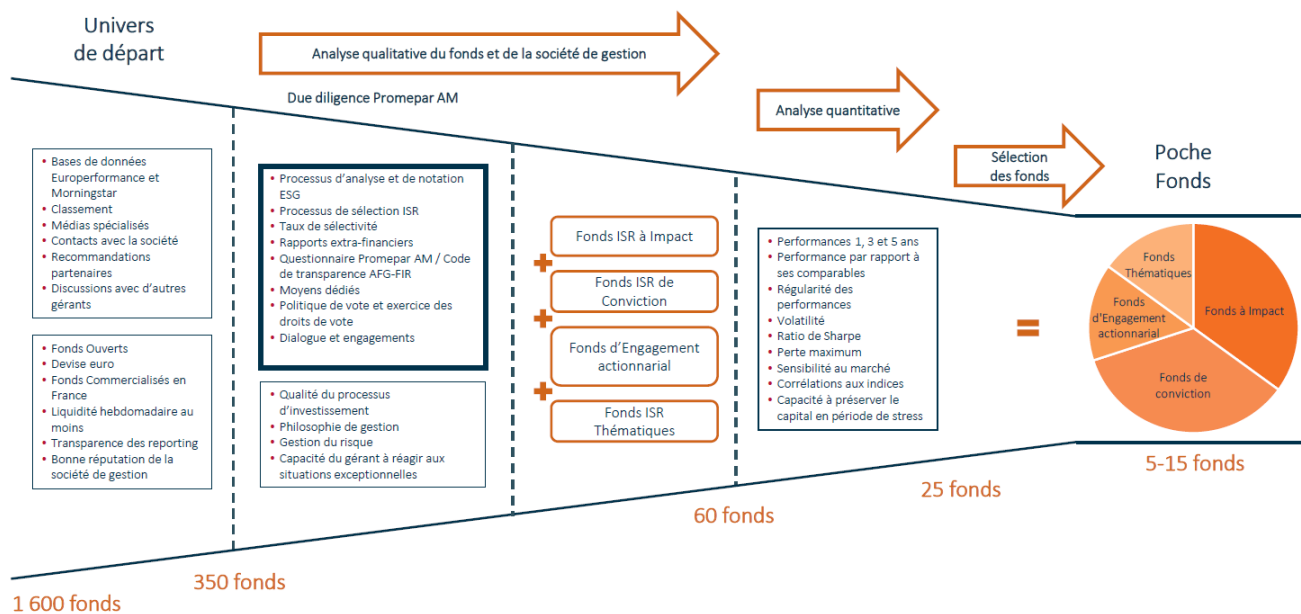
Chaque OPC ISR externe est analysé en fonction de ses performances et de ses engagements extra-financiers ainsi que sur la rigueur de son processus de sélection de valeurs et de gestion ISR.

Le processus de sélection des valeurs du fonds doit être détaillé et doit démontrer la prise en compte contraignante de critères environnementaux (participation à la transition écologique et énergétique, ...), sociaux (respect des standards internationaux de l’OIT, des droits humains, sécurité, chaîne d’approvisionnement, ...), de gouvernance (équilibre des pouvoirs, transparence, anti-corruption, ...), ainsi que le suivi des controverses.

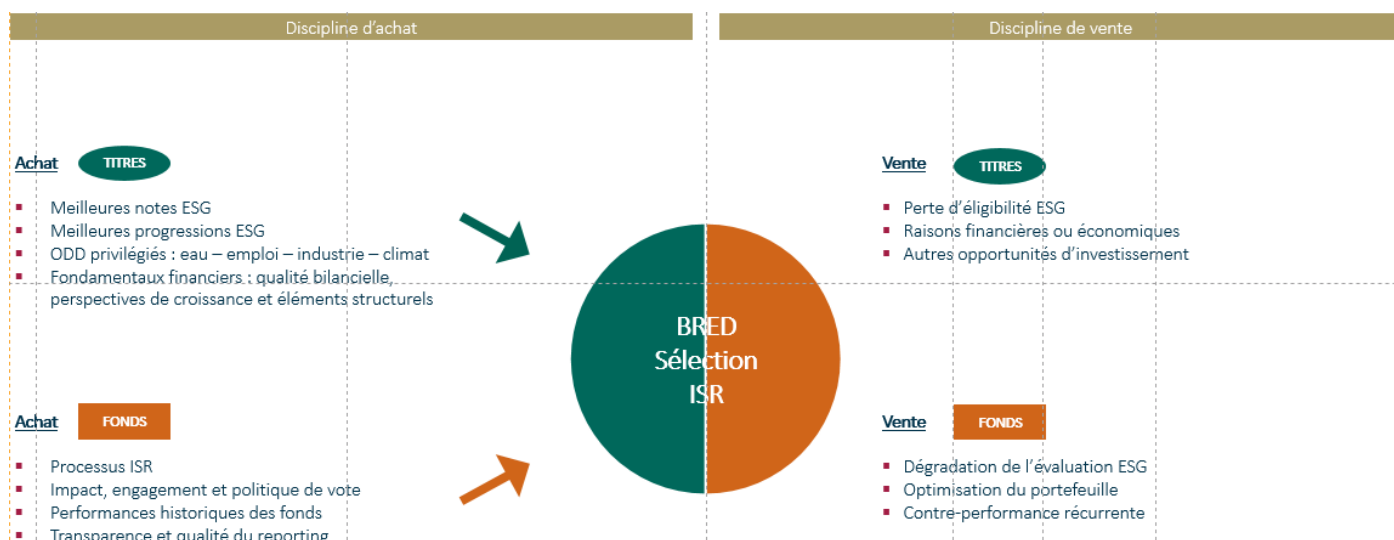
Nous sommes en outre très attentifs au dialogue régulier initié par les gérants avec les émetteurs, à leur politique de vote et à l’exercice de leurs droits de vote ainsi qu’aux reportings extra financiers.

Tous ces éléments sont inclus dans un questionnaire soumis à chaque gérant pour l’analyse de leurs fonds.

Nous ne privilégions aucune approche ISR par rapport à une autre (exclusion, best in class, best in universe, best effort, engagement actionnarial, ...), ni la détention ou non d’un label, mais exigeons la démonstration d’une démarche engagée et constructive.



4.1.3. Processus général de gestion ESG de Bred Sélection ISR : Construction du portefeuille



Vous pouvez retrouver l'intégralité du portefeuille et les arbitrages réalisés chaque mois dans [les reportings mensuels](#) accessibles sur notre site internet.

4.2. Prise en compte des critères relatif au changement climatique dans la construction du portefeuille

Dans la construction de Bred Sélection ISR, nous sommes vigilants à sélectionner des titres engagés dans la lutte contre le changement climatique, qui cherchent à maîtriser leur empreinte carbone et/ou à développer des innovations technologiques pour participer à la transition écologique ou énergétique ; de même dans le choix des OPC, nous privilégions ceux qui ont un engagement environnemental affirmé ou qui mettent en place un engagement actionnarial sur ces sujets.

4.3. Prise en compte des émetteurs ne faisant pas l'objet d'analyse ESG

100% des titres et des OPC externes sélectionnés dans Bred Sélection ISR font l'objet d'une analyse ESG.
100% des titres de l'univers de départ sont suivis par nos fournisseurs de données.

4.4. Part des actifs investie dans des organismes solidaires

25% des frais de gestion de Bred Sélection ISR (après règlement des frais administratifs externes et rétrocession) sont reversés à des fondations engagées dans la transmission du savoir et égalité des chances :

- Fondation Epic (projet Sport dans la ville)
- Fondation HEC (projet Stand Up)
- Association La Salle à manger
- Association SODEL
- Pour un Sourire d'Enfant.

4.5. Emprunt de titres

Bred Sélection ISR ne pratique ni le prêt ni l'emprunt de titres.

4.6. Instruments dérivés

Le fonds n'est actuellement pas investi en produits dérivés.

Le Fonds pourra intervenir sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementés uniquement dans un but de couverture du risque action dans la limite de 40%, le fonds étant de classification « actions des pays de l'Union Européenne ».

4.7. Investissement en OPC

Bred Sélection ISR est investi à la fois en titres vifs et OPC externes, avec une part plus importante en titres vifs.

5. CONTROLE ESG

5.1. Procédure de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles fixées pour la gestion de Bred Sélection ISR

Promepar AM contrôle le respect de la sélection ESG des titres en portefeuille à plusieurs niveaux :

En premier niveau :

- Quotidiennement, le pôle ISR suit les controverses par des alertes de provider externes.
- Un comité ISR se réunit chaque semaine pour faire le bilan de l'évolution des notes ESG des valeurs dans lesquelles Promepar AM est investi.
L'équipe ISR décide :
 - des entreprises à mettre sous surveillance, et celles qui ne peuvent pas ou ne doivent plus être investies.
 - du dialogue à engager avec les entreprises et les gérants de fonds avec pour objectif d'inciter la mise en place de mesures en cas de faiblesse ESG, ou d'éventuelles controverses.

En contrôle de niveau 1 bis :

- Le contrôle des risques effectue un suivi des ratios réglementaires et statutaires à l'aide de l'outil JUMP quotidiennement.

Il s'assure de l'éligibilité des valeurs en portefeuille.

Il récupère les fichiers et compte rendus de suivi des fonds sous-jacents pour s'assurer qu'ils sont bien ISR ou labellisés.

Il s'assure que les valeurs sélectionnées respectent bien les seuils de sélection ESG (note Moody's ESG Solutions). Chaque mois, il réalise des calculs de VaR et stress test comme pour les autres fonds gérés par Promepar AM. Le contrôle des risques émet des alertes lorsqu'il a connaissance d'une controverse, lors de dépassements de ratios ou autres.

En contrôle de niveau 2 :

- Le service de contrôle interne et de la conformité vérifie trimestriellement que les OPC sélectionnés font bien partis de la buy list et qu'ils sont bien ISR.

Il vérifie semestriellement que les valeurs présentes en portefeuille ont bien fait l'objet d'une justification des gérants sur leur caractère ESG (mail de décision d'investissement).

Il effectue un rapport de contrôle annuel sur le process de sélection des valeurs et des OPC.

En plus de ces contrôles, le fonds est soumis aux contrôles appliqués sur les autres Fonds gérés par Promepar AM notamment pour le contrôle des ordres.

Après chaque journée de marché, le middle office OPC informe l'ensemble des équipes de gestion, le contrôle des risques, le RCCI et la direction générale, des opérations du jour réalisées par l'ensemble des gérants, en incluant autant que possible les commentaires associés contenus dans l'outil Jump.

6. MESURE DE L'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Evaluation de la qualité ESG du fonds

Dans le reporting mensuel de Bred Sélection, nous indiquons

- Pour chaque titre les classements de :
 - la note globale ESG
 - la Progression ESG
 - la note E
 - la note S
 - la note G

Le classement en décile se fait à partir des données de notre fournisseur de données E, S et G.

La poche Best-in-universe comporte les 30% des entreprises ayant les meilleures pratiques.

La poche Best effort comporte les 30% des entreprises présentant les meilleures progressions, en ayant au préalable exclu les 20% des entreprises les plus en retard en note ESG.

- Pour chaque OPC en portefeuille, nous indiquons :
 - Le type de fonds ISR (conviction ISR ou engagement ou impact ISR ou Thématique ISR)
 - La labellisation ISR
 - Le taux de sélectivité
 - L'existence d'une mesure de l'empreinte carbone – d'un rapport d'impact – d'un rapport d'engagement...).

Dans le reporting mensuel de Bred Sélection ISR, nous indiquons également des métriques extra-financières spécifiques de la poche titres vifs du portefeuille, en comparaison à son indice de référence : empreinte carbone – score de transition énergétique – signature du global compact et contribution aux objectifs de développement durables.

Le fonds étant labellisé ISR (niveau2), nous nous engageons à avoir, pour cette poche en titres vifs, de meilleures notes que l'indice pour 3 critères : note ESG - empreinte carbone, et pourcentage de signataires du pacte mondial des Nations Unies.

6.2. Indicateurs d'impact ESG utilisés par Bred Sélection ISR

Le rapport d'impact extra-financier annuel de Bred Sélection ISR est divisé en 2 parties :

- Une première partie sur l'impact de la poche fonds, avec les différents impacts ESG de chaque OPC sous-jacent (émissions CO₂ - pourcentage de femmes au Conseil d'Administration – exposition aux ODD - rapport de vote etc...)
- Une deuxième partie sur l'impact de la poche titres vifs avec les critères spécifiques ci-dessous :
 - o Pourcentage de femmes au Conseil d'Administration
 - o Taux d'indépendance du Conseil d'Administration
 - o Signature du Pacte mondial des Nations Unies
 - o Empreinte Carbone
 - o Participation à la transition écologique et énergétique
 - o Implication dans les objectifs du développement durable.

6.3. Support média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR de Bred Sélection ISR

Promepar AM communique sur sa gestion ISR à travers plusieurs supports :

- [Prospectus et DICI de Bred Sélection ISR](#)
- [Rapport mensuel de Bred Sélection ISR](#)
- [Rapport annuel extra-financier](#)
- [Rapport annuel](#)
- [Fiche commerciale de Bred Sélection ISR](#)
- [Politique ESG de Promepar AM](#)
- [Le site Internet de Promepar AM](#)

Ces différents documents sont accessibles sur le [site internet de Promepar AM](#).

6.4. Publication des résultats de la politique de vote et de la politique d'engagement

Promepar AM publie sur son site internet sa politique de vote et son rapport sur l'exercice des droits de vote et sa politique d'engagement actionnarial.

Vous pouvez les retrouver à l'aide des liens suivants :

- [Politique de vote](#)
- [Rapport sur l'exercice des droits de vote](#)
- [Politique d'engagement](#)
- [Promepar AM](#)

LEXIQUE

DEVELOPPEMENT DURABLE

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ce concept intègre les 3 dimensions Economiques, sociales et environnementales.

DEVOIR DE VIGILANCE

Adoptée le 27 mars 2017, la loi relative au devoir de vigilance impose à certaines entreprises de prendre des mesures pour **prévenir les atteintes graves** envers les **droits humains, les libertés fondamentales, la santé, la sécurité et l'environnement**. Cela s'étend non seulement aux groupes mais à leurs filiales et partenaires commerciaux (sous-traitants et fournisseurs). Cette loi concerne essentiellement les entreprises de plus de 5 000 salariés (filiales incluses) dont le siège est en France et celles de plus de 10 000 salariés (filiales incluses) dont le siège est à l'étranger. Aucune sanction n'est prévue par le texte de loi mais la responsabilité civile des entreprises peut être engagée.

EMPREINTE CARBONE

Scope 1 : ensemble des émissions **directes** générées par le processus de production de l'entreprise. Couvre les émissions directes de GES émanant de sources qui appartiennent à l'entreprise ou à celles contrôlées par elle.

Scope 2 : ensemble des émissions **indirectes** de GES induites par l'achat ou la consommation d'électricité, de vapeur ou de chaleur nécessaire au processus de production de l'entreprise.

Scope 3 : ensemble de toutes les **autres émissions indirectes**, en amont et en aval de la chaîne de valeur, résultant des activités de l'entreprise, mais qui proviennent de sources appartenant à une autre entreprise. Il prend en compte les émissions de GES de toute la chaîne de production, aussi bien celles provoquées en amont de la chaîne par l'utilisation de matières premières, combustibles ou autres facteurs d'émissions des fournisseurs, que celles provoquées en aval par l'utilisation des produits et services commercialisés par l'entreprise.

ESG

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont les 3 **pilliers** de l'analyse extra-financière de l'ISR. Ils permettent d'évaluer l'exercice de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

GOVERNANCE

Ensemble des règles (statuts et règlement, répartition des droits et obligations) qui régissent la manière dont une entreprise est organisée, administrée et contrôlée.

OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les ODD font suite aux Objectifs Du Millénaire. Rédigés en 2015, ils visent à éradiquer, d'ici à 2030, la **pauvreté, protéger la planète, assurer la paix et la prospérité de tous** à travers 17 objectifs qui sont : pas de pauvreté - faim « zéro » - bonne santé et bien-être - éducation de qualité - égalité entre les sexes - eau propre et assainissement - énergie propre et d'un coût abordable - travail décent et croissance économique - industrie, innovation et infrastructure - réduction des inégalités - villes et communautés durables - consommation et production responsables - lutte contre les changements climatiques - préserver la vie aquatique - préserver la vie terrestre - promouvoir paix, justice et institutions efficaces – renforcer et promouvoir la coopération.

PRI – PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Cette initiative lancée en **2006** est un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans leur gestion d'actif et à promouvoir l'ISR.

RSE

La Responsabilité Sociale des Entreprises correspond à l'application des principes du **développement durable** au sein de l'entreprise. C'est l'intégration, en sus des critères économiques usuels, des enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance à leurs activités et à leurs relations avec l'ensemble de leurs parties prenantes.

SAY ON PAY

Pratique qui vise à donner aux assemblées générales des actionnaires, et non uniquement au conseil d'administration, un **droit de vote sur la rémunération** des dirigeants de l'entreprise ; depuis décembre 2016 ce vote est contraignant.

TRANSITION ENERGETIQUE

La stratégie de transition énergétique d'une entreprise met en avant sa capacité à **adapter son modèle** économique et à gérer les risques et opportunités de son secteur d'activité afin d'évoluer vers une économie bas carbone.

UN GLOBAL COMPACT

Le pacte mondial des Nations Unies ou Global Compact, rédigé en 2000 est un engagement volontaire pour les entreprises, associations et ONG à respecter 10 principes concernant les **droits de l'homme, le droit du travail, le respect de l'environnement et la lutte anti-corruption**.

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
- Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme
- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Contribuer à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Disclaimer

Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées à titre purement indicatif et ne sauraient donc être considérées comme un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Les points de vue et stratégies décrits peuvent ne pas être adéquats pour tous les investisseurs. Les équipes de Promepar Asset Management sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.

Promepar Asset Management

Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy – 33 place ronde - CS50246 - 92981 Paris La Défense Cedex

Téléphone : 01 40 90 28 60 – adresse électronique : promepar.assetmanagement@bred.fr

Société de gestion de portefeuilles du Groupe BRED Banque Populaire

Titulaire de l'agrément n° GP 92-17 délivré le 7 octobre 1992

Société Anonyme au capital de 2 000 000 euros, immatriculée 311 888 010 au RCS Paris, TVA

intercommunautaire : FR 053 11 888 010

Siège Social : 18 quai de la Rapée – 75012 Paris.